

Réunion De Rentrée - septembre 2012

PRESENTATION DES EQUIPES

Les équipes sont composées sur Sainte-Marie de :

- M Vincent Thornary et Mme Elvina Couturier : enseignants
- Mme Sandrine Paulet : Employée de Vie Scolaire en classe de CE1
- Mme Nathalie Pauluzzi : employée de mairie → cantine, garderie
- M Jean-Marie Ollart : employé de mairie → cantine et ménage

sur Saint-Sawy de :

- Mme Muriel Dault et Mme Sandrine Cazeaux : enseignantes
- Mme Brigitte Castex: employée de mairie → cantine, garderie(le matin)
- Mme Florence Daneau: employée de mairie pour la garderie du soir et le ménage
- Mlle Katia Daubas: employée de mairie → ATSEM et cantine

FONCTIONNEMENT

La garderie :

Les Garderies se déroulent le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h.

Elles sont assurées par Mme Pauluzzi (Sainte-Marie) et Mme Castex et Mme Daneau (Saint-Sawy).

Il est important d'accompagner votre enfant jusqu'à ses personnes et de les prévenir des départs, ainsi que d'indiquer des éventuels changements dans le cahier de liaison (prise de bus, personne venant le chercher...).

### La classe :

Elle se déroule sur Sainte-Marie entre : 9h10 – 12h10 et 13h25 – 16h25. Sur Saint-Sauvy entre : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30.

En cas de **retard**, merci de nous signaler votre arrivée en nous contactant par téléphone.

En cas d'**absence**, merci de **prévenir** l'école au plus tôt. Nous vous rappelons que l'école est obligatoire et que nous devons signaler les **absences non justifiées** à partir de 4 demi-journées dans le mois.

### Les sorties :

Lorsque les sorties scolaires **dépassent le temps scolaire**, une demande d'autorisation de sortie vous est demandée dans le **cahier de liaison**. Celle-ci est **nécessaire et obligatoire** pour effectuer cette sortie.

Par ailleurs, si vous devez **venir chercher votre enfant sur le temps scolaire**, vous devez signer une décharge de **responsabilité**, votre enfant n'étant plus sous la responsabilité de l'enseignant.

### Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'école vous a été **transmis avec la fiche de renseignements** distribuée en début d'année. Celui-ci correspond au règlement de l'année passée et sera présenté lors du prochain Conseil d'École durant lequel il sera validé.

### Rappel :

Afin de ne pas perdre d'affaires, merci de marquer le nom de votre enfant sur ses affaires personnelles. Par ailleurs, nous vous conseillons **d'éviter les bijoux**.

### Santé :

**Maladies contagieuses** → Nous vous demandons de signaler toute maladie contagieuse (certificat médical) du type : **coqueluche, méningite bactérienne, rougeole, oreillons, rubéole, scarlatine, syndrome grippal épidémique, dysenterie, gale, impétigo (sans pansement), varicelle...** (nous voir en cas de doute). Nous devons **signaler ces maladies aux parents à compter de 2 cas**.

afin d'éviter les **épidémies**. Nous vous rappelons également la **précaution particulière** à prendre avec les **poux**, qui font tous les ans leur apparition et qui peuvent donner suite à une éviction.

**Prise de médicaments** → Il est préférable d'opter pour une **bi posologie** (matin et soir). Si toutefois ceci n'était pas possible, vous pouvez venir à l'école **sur l'heure du repas** pour cette administration. En cas d'impossibilité, il **reste possible (mais à éviter)** l'administration par les **enseignants**. Pour cela, il est nécessaire de donner **l'ordonnance** du médecin accompagnée d'une **demande écrite** des parents, **datée, signée notifiée** des **horaires** de prise et de la **posologie**.

En cas de **pathologie chronique** (épilepsie, allergie) une demande de **PAI** peut être faite par les parents auprès de la médecine scolaire.

### Aide personnalisée :

Les équipes enseignantes proposent à **tous** les enfants de l'école, une aide personnalisée :

Sur Saint-Sauvy entre **16h45 et 17h15**.

Sur Sainte-Marie entre **12h10-12h40** pour les **CM1/CM2** et **8h30-9h00** pour les **CE1/CE2**.

## COOPERATIVE SCOLAIRE

### Fonctionnement :

Chaque année, la coopérative scolaire permet à l'école de participer à des **projets, sorties, voyages scolaires**. Elle permet également **l'achat de matériel scolaire** (manuels ou informatique, communication...). Les **recettes** de la coopérative scolaire correspondent aux **cotisations** familles, aux **subventions** de l'état et collectivités locales et aux **dons**. Le soutien des familles est essentiel pour l'aboutissement des projets scolaires et nous vous en remercions.

### Bilan année 2011-2012 :

Durant cette année, l'essentiel des dépenses a concerné les charges des activités éducatives (Sainte-Marie : **3 839.30 €** ; Saint-Sauvy environ **1200€** ). Pour pouvoir payer toutes les charges restantes, Saint Sauvy a fait appel à l'APE à hauteur de **1330€**.

## ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

### Fonctionnement :

Afin d'aider l'école dans ses activités, il existe une **association de parents d'élèves**. Celle-ci organise des **manifestations** (lots, vente de fleurs, repas, kermesse...), ce qui permet à l'école de concrétiser des projets et particulièrement le voyage scolaire de fin d'année. Ainsi, l'an dernier, grâce à cet apport (près de 45%), l'école de Sainte-Marie a pu partir deux jours dans les Pyrénées et l'école de Saint-Sauvy a pu partir à Animaparc. Nous remercions tous les parents qui souhaitent et peuvent donner de leur temps et de leur énergie pour cette association.

## PROJET D'ÉCOLE 2010-2013

Pour la dernière année, le projet d'école est sur le thème de : « **La coopération à l'école** ». Ce projet consiste à **développer le travail en groupe** (enseignements élémentaires), **l'autonomie**, **l'initiative**, la **participation** à la vie de l'école (les projets, élaboration et respect des règles, des camarades et du personnel de l'école, les échanges scolaires), le **raisonnement** et la démarche d'investigation (projet, maths, sciences) la **persévérance**, **l'expression** et **l'auto-évaluation**. Ces compétences seront toujours travaillées de façon transversale même en cas de changement de thème de projet d'école pour les années suivantes.

Pour Saint Sauvy, le projet s'intitule : « **Développer l'autonomie à l'école** ». L'enfant apprend à devenir élève ; il écoute les autres, il comprend ce qu'il fait à l'école, il est acteur et actif dans ses apprentissages (aller vers l'autonomie, s'auto-évaluer, respecter les autres).

## CONSEIL D'ÉCOLE

### Définition :

Le conseil d'école est composé des **représentants des parents d'élèves**, de **l'équipe enseignante**, du **Délégué Départemental de l'Éducation Nationale** et des **représentants municipaux**. Ce conseil permet de présenter le **personnel**, les **effectifs**, le **fonctionnement de l'aide personnalisée** et de la **coopérative**, ainsi que les **projets** et **sorties prévues**, les **travaux** et le **vote du règlement intérieur**. Par ailleurs, des **questions de parents d'élèves** concernant l'école (hors pédagogie) peuvent être

**remontées** aux représentants des parents et **communiquées 10 jours avant** le conseil aux enseignants.

Le premier conseil a lieu vers le mois de **novembre** avec l'école de Saint-Sauvy. **Deux, voire trois** conseils seront répartis sur l'année scolaire.

Représentants des parents d'élèves :

L'an dernier, Mme De Scorraille Pauline, M Mialane Frédéric, Mme Amblard Anne-Marie, Mme Boubée Géraldine, Mme Kappen Wendy, Mme Zanchetta Nathalie, Mme Ollart Muriel, M Pène David ont été élus comme représentants de parents d'élèves. Cette année, des nouvelles élections auront lieu le **12 octobre 2012**. Tout parent est électeur et éligible et peut déposer sa candidature avant le **1<sup>er</sup> octobre 2012**. Leur rôle est de faire le lien entre les parents et l'équipe enseignante.

**Information : un congé exceptionnel en cas de conseil d'école peut être autorisé** par l'employeur des représentants.

Rappel PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

En cas d'alerte, nous vous demandons d'être à l'écoute de la **radio**, de **ne pas venir à l'école**, de **ne pas téléphoner** (laisser la ligne libre). Une **feuille de rappel** est au verso du **règlement intérieur**.

PROJETS et FONCTIONNEMENT des CLASSES

Pour ces précisions, l'équipe enseignante reste à votre disposition pour vous informer.